

FICHE DE RECRUTEMENT POSTE A PROFIL

Enseignant référent « coordonnateur départemental AESH – formateur AESH »

En référence :

décret n° 2017-169 du 10-2-2017 modifié ; arrêté du 10-2-2017 modifié ; arrêté du 10-2-2017 modifié
circulaire n° 2017-084

❖ Les missions du poste :

Poste placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice de l'éducation nationale ASH au sein du service public départemental de l'école inclusive de la Loire

- Proposer les ressources en accompagnement au regard des besoins notifiés par la CDAPH ;
- Assurer l'analyse départementale des besoins d'accompagnement au sein des PIAL, au regard des besoins des élèves ;
- Assurer les opérations d'affectation pédagogique des AESH auprès des PIAL et des écoles et établissements hors PIAL du département ;
- Préparer et aider à l'organisation pour la prise de poste des AESH et renforcer l'appartenance des AESH à la communauté éducative ;
- Organiser la formation des AESH en lien avec les autres personnels de l'ASH et les partenaires.
- Assurer la communication avec les interlocuteurs (IEN ASH, chefs d'établissement, MDPH, gestionnaires...);
- Renseigner les enquêtes statistiques et alimenter les tableaux de bord.
- Toutes missions confiées par l'IEN ASH dans l'intérêt de service

❖ Compétences attendues :

Utilisation des outils de gestion et de suivi du dispositif, partagés par les personnels en charge de ce dossier ;

Assurer les travaux de secrétariat relatif à ses missions ;

Bonne connaissance et pratique des différents logiciels bureautique (Word, Excel) ;

Connaissance de la réglementation ;

Bonnes qualités relationnelles pour travailler en équipe, dans les relations avec les partenaires internes (autres services DSDEN et direction) et externes ;

Bonne connaissance générale des dispositifs et structures propres concernant les élèves en situation de handicap ;

Capacités d'adaptation, réactivité, organisation ;

Capacité d'adaptation à la variété des situations en termes d'écoute, de discours et de posture ;

Adapter les formations en fonctions des besoins.

❖ Conditions pour postuler (courrier de motivation, CV...) :

Les enseignants souhaitant postuler sur ce poste devront déposer une demande sur COLIBRIS.

Un CV et une lettre de motivation devront être déposés.

❖ Conditions particulières d'exercice :

Ce poste nécessite une grande mobilité et une disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 H).

❖ **Conditions de recrutement :**

Après vérification des conditions d'accès au poste (compétences et/ou qualifications requises et/ou ancienneté...), le recrutement se fait par une commission qui émettra un avis et un classement (1, 2, 3, 4...) des candidats.

Tous les enseignants recevant un avis favorable, constituent un vivier mobilisable, dans l'ordre du classement, pour occuper les postes vacants ou devenant vacants, à la suite des opérations de mouvement des postes à profil.

Le rang 1 détermine le candidat qui sera affecté sur le poste. La détention du CAPA SH ou CAPPEI est un attendu et permet l'affectation à titre définitif.

❖ **Constitution de la commission d'entretien :**

La composition ci-après est donnée à titre indicatif : l'inspectrice de l'éducation nationale ASH, un conseiller pédagogique ASH et un coordonnateur départemental AESH.

La commission appréciera:

- La connaissance des dispositifs nouveaux engagés par la loi de 2005 ;
- La capacité à écouter et échanger ;
- L'analyse de la situation professionnelle proposée.